

- si le document est confirmé, on l'appelle alors un crédit documentaire irrévocable et confirmé, ce qui revient à dire que la banque canadienne convient de payer l'exportateur, même si l'institution financière mexicaine ne paie pas;
- à vue ou à terme : une lettre de crédit à vue est payée immédiatement quand les conditions du contrat sont remplies alors que si elle est à terme, elle sera payée au bout du délai indiqué dans le document.

Un crédit documentaire irrévocable et confirmé, payable à vue, offre à l'exportateur le meilleur niveau de sécurité. C'est également le type de lettre de crédit qui entraîne les frais les plus élevés.

Quelles que soient les conditions, l'exportateur devrait toujours s'assurer que la formulation de la lettre de crédit est bien conforme aux conditions convenues entre l'exportateur et l'acheteur. Cette formulation doit être la plus simple possible pour l'approbation du paiement et il faut imposer des limites strictes sur la période prévue pour l'approbation ou la contestation de la facture.

Les lettres de crédit peuvent servir à financer à la fois les acheteurs et les vendeurs. Si l'exportateur accepte d'être payé au moyen d'une traite à terme à 90 jours, une fois que la banque de l'acheteur aura reçu les documents, il fournit en vérité un financement à court terme à l'acheteur. Toutefois, cette traite à terme a été acceptée en même temps par la banque de l'exportateur. C'est ce qu'on appelle l'acceptation bancaire et la banque estime qu'il s'agit là d'une obligation à court terme. En vérité, l'exportateur détient un instrument financier qui arrive à maturité dans 90 jours (plus une période de grâce) et qui peut être vendu pour une partie de sa valeur si on veut recevoir des liquidités immédiatement. L'acheteur et le vendeur ont donc tous deux ainsi un financement à court terme.

Les lettres de crédit sont des instruments très souples. C'est ainsi que si un exportateur veut recevoir un paiement anticipé partiel, il est possible d'expédier une partie des marchandises en autant que la lettre de crédit le prévoit et que le délai soit respecté. Les lettres de crédit contiennent parfois des «clauses rouges», qu'on appelle ainsi parce qu'elles sont souvent imprimées en rouge. Celles-ci autorisent la banque de l'exportateur à consentir des avances à celui-ci en échange de garanties données par la banque de l'importateur. Les lettres de crédit transférables peuvent servir à partager les recettes d'une transaction entre les parties. Les lettres de crédit adossées peuvent faire l'objet d'une convention entre l'exportateur et l'acheteur, et entre l'exportateur et un fournisseur intrant pour financer des transactions plus complexes. Les lettres de crédit de soutien servent à garantir la bonne exécution dans le cas d'un contrat commercial et peuvent aussi servir de cautionnement de soumission ou de garantie de paiement anticipé. Enfin, la durée ou le montant des lettres de crédit renouvelables sont automatiquement renouvelés afin de couvrir une série d'expéditions au cours d'une période donnée.

Les traites servent souvent à procéder au paiement en vertu d'une lettre de crédit. Une traite bancaire est un ordre de paiement préparé par la partie à qui le paiement est dû, le plus souvent l'exportateur, et accepté par la partie procédant au paiement, en général la banque de l'exportateur au nom de l'acheteur. Les traites peuvent être à demande (payables immédiatement sur présentation), à vue (payables après présentation) ou à terme (payées après un délai donné, par exemple 90 jours après présentation). Au Canada, on ajoute trois jours de grâce aux traites à vue et à terme avant le paiement.

Il y a quatre parties importantes à une transaction au moyen d'une lettre de crédit : l'importateur, la banque de l'importateur, la banque de l'exportateur et l'exportateur. Il incombe à chacune des quatre parties de remplir un certain nombre de tâches quand elle utilise une lettre de crédit pour effectuer un paiement.